

RESOLUTION 7.8**PROCEDURE DE L'APPEL A PROPOSITIONS ACCOBAMS POUR LES PROJETS FINANCES PAR LE FONDS ADDITIONNEL DE CONSERVATION**

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Rappelant l'Article IX, paragraphe 3, de l'Accord, qui prévoit que « la Réunion des Parties peut créer un fonds additionnel de conservation alimenté par des contributions volontaires des Parties ou par toute autre source dans le but d'accroître les fonds disponibles pour la surveillance continue, la recherche, la formation ainsi que des projets concernant la conservation des Cétacés »,

Consciente que la mise en œuvre de l'Accord requiert le développement et la mise en œuvre de projets de conservation qui sont en accord avec les objectifs et priorités de l'ACCOBAMS,

Rappelant que de nombreuses obligations fondamentales des Parties requièrent des actions qui peuvent bénéficier significativement d'un financement à petite échelle, mais qui souvent ne répondent pas aux critères d'éligibilité des financements de projet nationaux ou internationaux,

Réaffirmant sa conviction que, dans certains pays, la mise en œuvre de l'Accord est gravement entravée par le manque de ressources financières adéquates,

Considérant les Résolutions 1.7 et 2.4, relatives au Fonds Additionnel de Conservation (FAC), ainsi que les Résolutions 3.6 et 5.5, relatives à la procédure de soumission de projet,

Appréciant le fonctionnement réussi du FAC qui a attiré un nombre important de propositions de projet ainsi que des contributions volontaires additionnelles,

Remerciant le soutien financier des Gouvernements de l'Italie et de Monaco pour le renflouement du FAC au cours du triennat 2017-2019,

Prenant en compte les procédures similaires établies par d'autres d'Organisations Internationales,

Reconnaissant le besoin d'améliorer la procédure sur la base des leçons apprises lors des précédents appels à propositions,

Désireuse d'établir une procédure pleinement transparente et efficace pour l'évaluation et la sélection des propositions de projets,

1. *Décide* que les buts et objectifs du FAC sont les suivants :

- catalyser le développement et la réalisation d'actions concertées ou coopératives qui contribueraient clairement à la mise en œuvre de l'Accord et aux priorités adoptées par les Parties ;
- appuyer des projets de conservation appliquée ;

- fournir un capital d’amorçage pour le lancement de projets à long terme qui ont un effet bien au-delà de la période de financement ;
 - stimuler le dialogue et la coopération aux niveaux local et régional afin d’améliorer l’état de conservation des cétacés dans la zone de l’ACCOBAMS ;
 - aider au développement des capacités nationales pour conserver les cétacés et leurs habitats ;
 - sensibiliser aux besoins de conservation et de gestion des cétacés et de leurs habitats ;
 - mettre des sommes modestes à la disposition des communautés et d’autres parties intéressées à la conservation, qui n’ont pas accès à d’autres sources de financement ;
2. *Décide* que le Fond est financé par des contributions volontaires conformément à la Résolution 7.6, Annexe 4 ;
 3. *Exhorte* les Parties et les Organisations donatrices à fournir des contributions volontaires au FAC ;
 4. *Accepte* de transférer au FAC, s’il y a lieu, le reliquat des précédents triennats des contributions volontaires au Fond d’Affectation Spécial et *mandate* le Bureau d’en déterminer le montant d’après les recommandations du Secrétariat Permanent ;
 5. *Note* que le FAC sera mis en œuvre dans la zone de l’Accord ;
 6. *Encourage* les projets transfrontaliers entre les pays Partie à l’ACCOBAMS ;
 7. *Charge* le Secrétariat Permanent de :
 - gérer et coordonner le FAC ;
 - lancer des appels à propositions de projet à financer dans le cadre du FAC, en consultation avec le Bureau des Parties et le Comité Scientifique ;
 - informer les Points Focaux Nationaux de l’ACCOBAMS, les Membres du Comité Scientifique de l’ACCOBAMS, les Partenaires de l’ACCOBAMS et d’autres Organisations pertinentes du lancement d’un appel à propositions ;
 - informer les demandeurs des résultats de la sélection ainsi que les Points Focaux des pays dans lesquels les projets sélectionnés seront mis en œuvre ;
 8. *Autorise* le Secrétariat Permanent à faciliter des contacts entre des demandeurs potentiels afin d’établir des partenariats ;
 9. *Autorise* le Bureau à sélectionner les propositions de projet à financer, tenant compte de la procédure de l’appel à propositions ACCOBAMS pour des projets financés par le FAC et du budget disponible ;
 10. *Adopte* la procédure en [Annexe](#) à cette Résolution pour l’appel à propositions ACCOBAMS pour des projets financés par le FAC ;
 11. *Décide* que la présente Résolution amende la Résolution 3.6 et remplace la Résolution 5.5.

ANNEXE**Procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour des projets financés
par le Fonds Additionnel de Conservation****Sommaire**

1. Introduction.....	4
2. Fonctionnement du Fonds Additionnel de Conservation.....	4
3. Critères d'éligibilité et conditions de soumission.....	5
4. Procédure de sélection.....	6
5. Transfert de fonds et rapports.....	7
6. Termes de l'Accord de financement à petite échelle à conclure avec les demandeurs sélectionnés.....	8
7. Présentation des Rapports à ACCOBAMS et aux autres donneurs.....	8

Liste des Appendices

Appendice 1 : Note de concept du projet	10
Appendice 2 : Note de présentation du projet	11
Appendice 3 : Formulaire de soutien	17
Appendice 4 : Déclaration d'absence de conflit d'intérêts	18
Appendice 5 : Formulaire d'évaluation du projet	19

1. Introduction

L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) est un instrument juridique intergouvernemental qui vise à atteindre et à maintenir un état de conservation favorable pour les cétacés grâce à la mise en œuvre de mesures de conservation coordonnées. Signé à Monaco en 1996 et entré en vigueur en 2001, l'ACCOBAMS a pour but de réduire les menaces qui pèsent sur les cétacés et améliorer la connaissance sur ces espèces.

Le champ d'application géographique de l'Accord est constitué par toutes les eaux maritimes de la mer Noire et de la Méditerranée et de leurs golfes et de leurs mers, et les eaux intérieures qui y sont reliées ou qui relient ces eaux maritimes, ainsi que de la zone Atlantique adjacente à la Méditerranée située à l'ouest du détroit de Gibraltar.

Tenant compte de l'Article IX, paragraphe 3, de l'Accord, les Parties à l'ACCOBAMS ont décidé d'établir, lors de leur Première Réunion (Monaco, 28 février - 2 mars 2002), un Fonds additionnel de conservation (FAC) alimenté par des contributions volontaires des Parties ou par toute autre source dans le but d'accroître les fonds disponibles pour la surveillance continue, la recherche, la formation ainsi que des projets concernant la conservation des Cétacés dans la zone de l'Accord.

Le FAC est devenu opérationnel lors de la Seconde Réunion des Parties (Palma de Mallorca, Espagne, 9-12 novembre 2004) et a eu un rôle significatif dans le soutien aux initiatives de conservation de l'ACCOBAMS dans les pays en développement et dans les pays en économie de transition.

2. Fonctionnement du Fonds additionnel de conservation

Les buts et objectifs des contributions volontaires au FAC sont les suivants :

- Catalyser le développement et la réalisation d'actions concertées ou coopératives qui contribueraient clairement à la mise en œuvre de l'Accord et aux priorités adoptées par les Parties ;
- Appuyer des projets de conservation appliquée ;
- Fournir un capital d'amorçage pour le lancement de projets à long terme qui ont un effet bien au-delà de la période de financement ;
- Stimuler le dialogue et la coopération aux niveaux local et régional afin d'améliorer l'état de conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS ;
- Aider au développement des capacités nationales pour conserver les cétacés et leurs habitats ;
- Sensibiliser aux besoins de conservation et de gestion des cétacés et de leurs habitats ;
- Mettre des sommes modestes à la disposition des communautés et d'autres parties intéressées à la conservation, qui n'ont pas accès à d'autres sources de financement.

Les projets à financer au titre du FAC sont soumis dans le cadre d'appels à propositions lancés par le Secrétariat Permanent, en consultation avec le Bureau des Parties et le Comité Scientifique.

Le cycle pour le lancement d'appels à propositions de projet dépend des fonds attribués à cet effet. Ainsi, le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS devra prendre en considération le montant disponible pour le financement des projets quand il informe les Points Focaux nationaux de l'ACCOBAMS, les Membres du Comité Scientifique, les Partenaires de l'ACCOBAMS et d'autres Organisations pertinentes du lancement d'un appel à propositions.

3. Critères d'éligibilité et conditions de soumission

a. Demandeurs éligibles

Seuls les projets soumis depuis des pays à faible et moyen revenu, tel que classifiés par la Banque Mondiale, qui sont Parties à l'ACCOBAMS, excepté les pays ayant plus de trois ans d'arriérés dans le paiement de leurs contributions, seront éligibles à un financement.

Les propositions de projet doivent être soumises par des Organisations légalement établies dans le pays où les activités sont mises en œuvre.

Dans le cas d'un projet transfrontalier incluant un pays non éligible, le financement alloué par le FAC sera uniquement consacré à des activités réalisées dans le pays éligible.

La liste des Points Focaux nationaux de l'ACCOBAMS, la liste des pays éligibles, les dates limites de soumission de propositions de projet ainsi que toute restriction dépendant des conditions fixées par l'organisme de financement seront communiquées par le Secrétariat Permanent sur la page du site web de l'ACCOBAMS dédiée à l'appel à propositions et après consultation du Bureau des Parties.

Les institutions gouvernementales, les instituts de recherche et les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) peuvent présenter des propositions. Les projets seront soumis par le biais d'entités qui sont légalement établies et qui ont parmi leurs objectifs l'étude, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Les projets peuvent recevoir une subvention maximum de 15 000 €. Un maximum de 10% des fonds demandés peut être alloué aux frais de personnel du projet.

Les projets qui peuvent démontrer qu'un cofinancement est disponible, fourni soit par les demandeurs eux-mêmes soit par une autre source, seront favorisés.

Les partenariats et les collaborations avec des institutions gouvernementales, des instituts de recherche et des ONG d'autres Parties à l'ACCOBAMS sont encouragés, à condition que le montant du budget alloué au(x) partenaire(s) n'excède pas 30% de la subvention demandée.

La durée maximale d'un projet sera de deux ans.

Les données produites par le projet seront considérées comme publiques et, le cas échéant, seront communiquées par le biais des bases de données NETCCOBAMS, OBIS-SEAMAP et MEDACES à l'achèvement du projet.

Les propositions provenant d'Organisations ayant parmi leurs employés ou leur Conseil d'administration, un ou plusieurs membres du Bureau des Parties, du Comité Scientifique, ou du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS ne sont pas éligibles. Les demandeurs doivent soumettre une déclaration d'absence de conflit d'intérêts.

b. Soumission

Les propositions de projet peuvent être soumises en anglais ou en français.

Les demandeurs sont encouragés à soumettre leur proposition de projet en anglais afin de faciliter l'évaluation par le Comité Scientifique. Cependant, soumettre des propositions en français ne sera pas un désavantage.

La demande doit inclure les documents suivants :

- Doc 1 : la note de concept du projet complétée (Appendice 1) ;
- Doc 2 : la note de présentation du projet complétée (Appendice 2) ;
- Doc 3 : une lettre d'accompagnement adressée au Secrétaire Exécutif de l'ACCOBAMS ;
- Doc 4 : un CV du chef d'équipe ;
- Doc 5 : un formulaire de soutien signé par le Point Focal National de l'ACCOBAMS du pays dans lequel le projet proposé sera mis en œuvre (Appendice 3). Dans le cas des projets transfrontaliers, la demande doit inclure des formulaires de soutien signés par chaque Point Focal national de l'ACCOBAMS des pays dans lesquels le projet proposé sera mis en œuvre ;
- Doc 6 : une déclaration d'absence de conflit d'intérêts (Appendice 4).

Un demandeur est autorisé à soumettre un maximum de deux propositions dans le cadre du même appel. Pas plus d'un projet soumis par un demandeur donné sera sélectionné pour le même appel.

4. Procédure de sélection

Le Secrétariat Permanent vérifiera l'éligibilité des propositions de projet suite à leur soumission.

Les propositions éligibles seront transmises au Comité Scientifique pour être évaluées à l'aide du formulaire d'évaluation (Appendice 5) et du système de notation suivant :

a. Critères de notation

1. *Impact potentiel sur la conservation des cétacés dans l'aire de l'ACCOBAMS (Note max : 5) :*

- contribution à la réalisation des objectifs de l'ACCOBAMS ;
- adéquation de l'activité proposée par rapport aux priorités du programme de travail de l'ACCOBAMS.

2. *Qualité et efficacité de la méthodologie et de l'équipe (Note max : 5) :*

- compétences et expérience du chef de projet par rapport aux activités proposées ;
- robustesse de la méthodologie proposée et du programme de travail associé ;
- pertinence des moyens proposés (budget, personnel, équipement) par rapport aux activités proposées.

b. Echelle de notation

Les notes doivent être comprises entre 0-5. Des demi-points peuvent être attribués.

- **0** : La proposition ne répond pas au critère qui est examiné ou ne peut pas être jugé par manque d'information ou car l'information est incomplète.
- **1** : Faible. Le critère est adressé de manière inadéquate ou il y a de sérieuses faiblesses sous-jacentes.
- **2** : Moyen. Bien que le projet réponde globalement au critère, il y a des faiblesses significatives.

- **3** : Bien. La proposition répond correctement au critère bien que des améliorations soient nécessaires.
- **4** : Très bien. La proposition répond très correctement au critère bien que certaines améliorations soient toujours possibles.
- **5** : Excellent. La proposition répond avec succès à tous les différents aspects du critère en question, tout défaut est mineur.

Le Président du Comité Scientifique organisera l'évaluation des propositions de projet en établissant et en coordonnant un groupe d'évaluation composé de Membres du Comité Scientifique.

La composition du groupe d'évaluation sera établie par le Président du Comité Scientifique en consultation avec les autres Membres du Comité Scientifique. Chaque proposition de projet devra être évaluée par au moins 3 membres du groupe d'évaluation. Pour assurer un processus d'évaluation équitable, toutes les propositions doivent être évaluées par le même nombre de membres du groupe d'évaluation.

La décision finale concernant les projets qui seront financièrement soutenus par le FAC de l'ACCOBAMS sera prise par le Bureau des Parties, prenant en compte la vérification de l'éligibilité faite par le Secrétariat Permanent, l'évaluation scientifique et technique des propositions de projet faite par le Comité Scientifique ainsi que les aspects de cohérence et de durabilité de la proposition.

La décision finale sera communiquée aux Points Focaux Nationaux.

Si nécessaire, le Secrétariat Permanent obtiendra des demandeurs des informations complémentaires, sur la base des commentaires et suggestions formulés par les membres du Comité scientifique lors de l'évaluation des propositions de projet.

5. Transfert de fonds et rapports

Une fois le projet approuvé et le financement accordé par le Bureau des Parties, le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS préparera l'Accord de financement à petite échelle avec le demandeur sélectionné.

Durant la mise en œuvre du projet, chaque Organisation bénéficiaire devra fournir :

- un Rapport à mi-terme sur l'avancement de la mise en œuvre du projet financé, y compris un rapport financier, au plus tard 12 mois après la réception du paiement initial pour les projets d'une durée de 24 mois et 6 mois au plus tard pour les projets d'une durée de 12 mois ;
- un Rapport Final, au plus tard trois mois après l'achèvement du projet. Le Rapport final devra inclure un état des dépenses pour les fonds fournis et des copies de tout matériel produit dans le cadre du projet.

Les délais impartis pour la soumission des deux rapports seront spécifiés dans l'Accord de financement à petite échelle.

Le Rapport intermédiaire et le Rapport final devront être transmis au(x) Point(s) Focal(aux) National(aux) pertinent(s) de l'ACCOBAMS et au Secrétariat Permanent.

6. Termes de l'Accord de financement à petite échelle à conclure avec les demandeurs sélectionnés

L'Accord de financement à petite échelle qui sera conclu entre le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et l'Organisation bénéficiaire comportera les spécifications suivantes :

- a) l'étendue et la finalité du financement accordé ;
- b) les obligations du bénéficiaire quant à la mise en œuvre du projet ;
- c) l'obligation du bénéficiaire d'afficher le logo de l'ACCOBAMS sur toute correspondance ou tout matériel imprimé en relation avec des réunions ou des activités financées dans le cadre du projet (par exemple invitations, annonces, ordres du jour, rapports, etc.) ainsi que de faire référence à l'activité comme étant sponsorisée par l'ACCOBAMS ;
- d) l'obligation du bénéficiaire de rembourser à l'ACCOBAMS toute partie d'avance de fonds restant non dépensée ou non engagée à l'achèvement des activités de l'Accord de Financement à petite échelle, dans un délai d'un mois après la présentation du rapport des dépenses.

7. Présentation des Rapports à l'ACCOBAMS et aux autres donateurs

Les rapports finaux des projets seront présentés à la Réunion des Parties. Ils sont également publiés sur le site Web de l'ACCOBAMS.

Le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS fournira aux donateurs des rapports de synthèse sur les résultats des projets, préparés à partir des rapports finaux fournis par les bénéficiaires, soulignant les résultats effectifs des projets et leur contribution aux objectifs et programmes de travail de l'ACCOBAMS.

Appendice 1 : Note de concept du projet

Cadre réservé au Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS

Référence du formulaire :

Titre du projet :

Catégorie du projet : Recherche et surveillance Renforcement de capacités
 Sensibilisation

Thème(s) du projet :

Prises accidentelles/déprédation Aires Marines Protégées Echouages
 Changement climatique Bruit Survey
 Plans de conservation Photo-identification Déchets marins
 Structure des populations Collisions Observation des cétacés
 Situations d'urgence

[Thèmes de projet correspondants au programme de travail du triennat lors du lancement des appels à propositions.]

Montant du projet (Euro) :

Durée du projet :

Zone géographique du projet :

[Liste des pays éligibles lors du lancement des appels à propositions.]

Partenariat (le cas échéant) :

Date :

Signature et cachet de l'Organisation

Appendice 2 : Note de présentation du projet

Cadre réservé au Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS
Référence du formulaire :

A. LE DEMANDEUR**1. Identité**

Nom officiel complet	
Acronyme	
Statut légal	
Adresse officielle	
Personne à contacter	
Numéro de téléphone	
Numéro de fax	
Adresse email	

2. Description du demandeur

2.1. Quand votre Organisation a-t-elle été fondée et quand a-t-elle démarré ses activités ?

--

2.2. Quelles sont les principales activités de votre Organisation ?

--

2.3. Le projet sera-t-il mis en œuvre en collaboration avec une Organisation partenaire ?

Oui

Non

Si Oui, veuillez indiquer :

- l'identité du partenaire :

Nom officiel complet	
Acronyme	
Statut légal	

Adresse officielle	
Personne à contacter	
Numéro de téléphone	
Numéro de fax	
Adresse email	

- le rôle du partenaire :

--

B. LE PROJET

1. Description

1.1. Titre

1.2. Coordination

1.3. Lieu

Donnez ici une brève description de la zone dans laquelle le projet sera conduit (veuillez attacher une carte à ce document).

1.4. Durée

1.5. Pays participant au projet

1.6. Objectifs (maximum 150 mots)

1.7 Justification

Veuillez indiquer comment les activités contribuent aux objectifs de l'ACCOBAMS, avec une référence particulière au Plan de conservation de l'ACCOBAMS et aux Résolutions pertinentes de l'ACCOBAMS (maximum 250 mots).

1.8 Activités à mettre en œuvre et calendrier de réalisation

1.9 Produits attendus et méthodologie (maximum 400 mots)

1.10 Impacts et durabilité

Veillez décrire les impacts attendus du projet et les perspectives pour les maintenir et les développer (maximum : 400 mots).

1.11 Estimation du budget

Veillez fournir pour chaque activité la ventilation des frais :

- du personnel,
- des équipements non-consommables,
- des consommables,
- des voyages,
- du travail sur le terrain,
- autre (spécifiez).

Veillez indiquer tous les coûts budgétaires en Euros. Si les arrangements financiers pour le projet incluent tout autre soutien financier additionnel, veuillez alors fournir des informations détaillées sur le(s) montant(s), le(s) donateur(s) et les engagements correspondants. Veuillez également indiquer toutes contributions en nature au projet et leur estimation.

Activités	Catégories	Demandeur		Partenaire	
		Budget demandé à l'ACCOBAMS	Cofinancement (en nature ou d'autres sources)	Budget demandé à l'ACCOBAMS	Cofinancement (en nature ou d'autres sources)
Activité 1	Personnel (Préciser)				
	Equipements non-consommables (Préciser)				
	Consommables (Préciser)				
	Voyages (Préciser)				
	Travail sur le terrain (Préciser)				
	Autres (Préciser)				
Activité 2	Personnel (Préciser)				
	Equipements non-consommables (Préciser)				
	Consommables (Préciser)				
	Voyages (Préciser)				
	Travail sur le terrain (Préciser)				
	Autres (Préciser)				
...					
	Total				
	GRAND TOTAL				

1.12 Questions relatives au transfert de technologie/renforcement de capacités

Le projet doit inclure le concept de transfert de technologie ou de renforcement de capacités avec des propositions détaillées. Veuillez fournir des informations.

1.13 Liens avec d'autres initiatives

(Remarque : le Secrétariat Permanent peut consulter d'autres Organisations afin de vérifier si les activités du Projet leur ont été soumises pour financement ou sont complémentaires à des activités ayant reçu des fonds de leur part).

Veuillez indiquer si les activités proposées :

(i) ont été présentées pour financement auprès d'autres initiatives/Organisations :

Oui

Non

Si Oui, veuillez indiquer l'initiative/Organisation.

- (ii) ont des liens directs ou sont complémentaires à d'autres activités ayant reçu un financement d'autres Organisations :

Oui

Non

Si Oui, veuillez indiquer le lien ou la complémentarité.

C. DECLARATION DU DEMANDEUR

« A ma connaissance et d'après les informations dont je dispose, les renseignements présentés dans cette demande sont exacts. Si des faits significatifs devaient subvenir après que cette demande soit faite, j'en informerai le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS. J'accepte que les informations contenues dans cette demande soient informatisées et circulées au Point Focal National, au Bureau, au Comité Scientifique et à tout autre organisme concerné. »

Date, Signature

Appendice 3 : Formulaire de soutien

Le présent formulaire doit être signé par le Point focal national de l'ACCOBAMS du pays dans lequel le projet proposé sera mis en œuvre (pays d'accueil). Dans le cas des projets transfrontaliers, la demande doit inclure des formulaires de soutien signés par chaque Point Focal national de l'ACCOBAMS des pays dans lesquels le projet proposé sera mis en œuvre et les zones maritimes respectives.

Pays d'accueil :

Intitulé du projet :

Organisation soumettant la demande :

Titre et nom :

Coordonnées :

Ayant pris connaissance de la Procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour des projets financés par le Fonds additionnel de conservation et examiné le projet ci-dessus référencé, je confirme que ce projet mérite d'être soutenu par le Fonds additionnel de conservation de l'ACCOBAMS.

Date :

Signature :

Appendice 4 : Déclaration d'absence de conflit d'intérêts

Ce formulaire doit être rempli et signé par le demandeur.

Objet : Déclaration confirmant l'absence de conflit d'intérêts

Je soussigné, _____ représentant de _____, soumettant une proposition de projet aux fins de financement au titre du FAC, confirme, quant à la déclaration d'absence de conflit d'intérêts par la présente :

- que je n'ai aucun conflit d'intérêts en lien avec la proposition de projet soumise. Un conflit d'intérêts pourrait résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de la vie familiale, affective ou de tout autre lien pertinent ou intérêt partagé avec tout employé ou membre du conseil d'administration du Bureau des Parties, du Comité Scientifique, ou du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS ;
- que j'informerai sans tarder le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS de toute situation constituant un conflit d'intérêts ou susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts.

Signature :

Date de signature : _____

Appendice 5 : Formulaire d'évaluation du projet

Cadre réservé au Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS

Référence du formulaire :

Titre du projet :

Demandeur :

Avez-vous une collaboration de travail ou un conflit avec le demandeur ou avec son personnel ou avec l'équipe du projet proposé ?

Oui

Non

Si Oui, veuillez expliquer pourquoi.

1. Les objectifs du projet s'accordent-ils avec les objectifs de l'ACCOBAMS ?

Oui

Non

2. Le projet proposé contribuera-t-il clairement à la mise en œuvre de l'Accord et aux priorités adoptées par les Parties ?

Oui

Non

Si Non, veuillez expliquer pourquoi.

3. Les activités proposés dupliquent-elles ou coïncident-elles avec des projets précédents ou des projets en cours ?

Ou

Non

Si Oui, veuillez donner des détails.

4. Appréciation générale

Le projet est acceptable.

Le projet requiert des améliorations.

Veuillez préciser.

--

Le projet ne peut pas être accepté.

Veuillez préciser.

--

5. Autres suggestions et/ou commentaires (s'il y en a)

--

Pour résumer :

Impact potentiel sur la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS (veuillez choisir une note) :

0	0.5	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5
---	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---

Qualité et efficacité de la méthodologie et de l'équipe (veuillez choisir une note) :

0	0.5	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5
---	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---

Nom de l'évaluateur :

Date :